

DECISION DU MAIRE n° 2013-36

Le Maire de la Ville de Juvignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122 -22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2008 lui donnant délégation conformément au texte susvisé,

Considérant la nécessité d'assurer la fourniture de serrurerie quincaillerie et d'outillage pour la commune

DECIDE

De conclure, à l'issue d'une procédure adaptée ouverte, un marché à bons de commandes de fournitures «serrurerie quincaillerie outillage» conformément aux articles 28 et 77 du code des marchés publics, attribué à l'entreprise ETS BAURES 34 Montpellier pour un montant :

Minimum de commandes 10 000 € H.T soit 11 960 € TTC

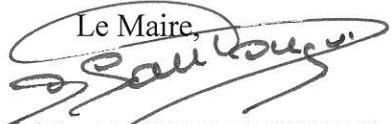
Maximum de commandes 25 000 € H.T. soit 29 900 € TTC

Pour un période initiale de 12 mois reconductible 2 fois



Fait à Juvignac, le 26 Août 2013

Le Maire,



Danièle ANTOINE SANTONJA

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 17.08.2013
et publication
le 18.08.2013

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : marché à bons de cde "fournitures serrurerie quincaillerie outillage"

Date de transmission de l'acte : 17/09/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 17/09/2013

Numéro de l'acte : 2013-36 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20130826-2013-36-AU

Date de décision : 26/08/2013

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations, décisions et arrêtés relatifs aux marchés publics et aux accords-cadres ainsi qu'à leurs avenants

